|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Groupe consultatif pour le développement  des télécommunications (GCDT)**  **22ème réunion, Genève, 9-12 mai 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  | |  |
|  | | **Document** **TDAG17-22/****7-F** |
|  | | **10 mai 2017** |
|  | | **Original:** **anglais** |
| Président du Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration (CG-SPOPD) | | |
| COMPILATION DES RÉSULTATS DES RPM ET DES CONTRIBUTIONS SOUMISES AU GCDT SUR L'AVANT-PROJET DE CONTRIBUTION DE L'UIT-D AU PLAN STRATÉGIQUE DE L'UIT  POUR LA PÉRIODE 2020-2023 | | |
|  | | |
| **Résumé:**  Le présent document contient une compilation des résultats convenus au cours des RPM et des contributions soumises par les membres à la réunion de 2017 du GCDT concernant l’avant-projet de contribution de l’UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023. Le CG-SPOPD a examiné ce document lors de sa réunion tenue le 9 mai 2017.  Les contributions de la région des Amériques figurant dans le Document [TDAG17-22/47](https://www.itu.int/md/D14-TDAG22-C-0047/) sont surlignées en bleu; les contributions de la région des Etats arabes figurant dans le Document [TDAG17-22/59](https://www.itu.int/md/D14-TDAG22-C-0059/) sont surlignées en jaune; et les contributions de la Chine figurant dans le Document [TDAG17-22/48](https://www.itu.int/md/D14-TDAG22-C-0048/) sont surlignées en vert.  **Suite à donner:**  Le GCDT est invité à examiner le présent document et à donner les indications qu'il jugera nécessaires. Les résultats de la réunion de 2017 du GCDT seront communiqués aux membres, sous forme d'un document de référence, en vue de l'élaboration de leurs contributions à la CMDT-17.  **Références:**  [TDAG17-22/47](https://www.itu.int/md/D14-TDAG22-C-0047/), [TDAG17-22/48](https://www.itu.int/md/D14-TDAG22-C-0048/) et [TDAG17-22/59](https://www.itu.int/md/D14-TDAG22-C-0059/) | | |

**Pays ayant soumis les contributions contenues dans le présent document:**

**AMS** – Proposition soumise par plusieurs pays de la région des Amériques: Argentine, Brésil, Canada, Etats-Unis, Mexique, Paraguay et Uruguay;

**ARB** – Proposition soumise par plusieurs pays de la région des Etats arabes: Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats arabes unis, Koweït, Maroc, Oman, Qatar, Soudan et Yémen;

**CHN** – Chine (République populaire de).

Projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023: objectifs, résultats et produits

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Objectifs | D.1 Coordination: Promouvoir la coopération et la conclusion d'accords à l'échelle internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC | D.2 Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC [AMS]: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment instaurer la confiance et la sécurité quant à l'utilisation des télécommunications/TIC | D.3 Environnement favorable: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire favorables au développement durable des télécommunications/TIC | D.4 Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications dans l'objectif de donner aux individus et aux sociétés des moyens d'agir pour le développement[AMS] durable et [ARB] de promouvoir l’utilisation d’énergies vertes ou renouvelables[AMS] |
| Résultats | **D.1-1**: Examen plus approfondi et meilleure adhésion au projet de contribution de l'UIT-D au projet de plan stratégique de l'UIT, à la Déclaration de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et au Plan d'action de la CMDT. | **D.2-1**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à fournir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC robustes, y compris pour le large bande et la radiodiffusion, y compris pour la réduction de l'écart existant en matière de normalisation, la conformité, l'interopérabilité et la gestion du spectre.  **[AMS] D.2-1**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à fournir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC interopérables et robustes, y compris pour le large bande et la radiodiffusion hertziens et fixes, y compris pour la réduction de l'écart existant en matière de normalisation, la connexion des zones rurales et isolées, la conformité et l'interopérabilité. | **D.3-1**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à élaborer des cadres politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement des télécommunications/TIC.  **[AMS] D.3-1**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à améliorer leurs cadres politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement des télécommunications/TIC, y compris en matière de nouvelles technologies et de gestion du spectre. | **D.4-1**: Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition.  **[AMS] D.4-1**: Amélioration de l'assistance visant à accroître l'utilisation des télécommunications/TIC dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays dont l'économie est en transition, y compris l'accès aux câbles à fibres optiques à forte capacité internationaux et aux réseaux à grande largeur de bande. |
| Résultats | **D.1-2**: Evaluation de la mise en œuvre du Plan d'action (CMDT) et du plan d'action du SMSI. | **D.2-2**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à lutter efficacement contre les cybermenaces, à élaborer des stratégies et à développer des compétences au niveau national en matière de cybersécurité, y compris par le biais du renforcement des capacités.  **[AMS] D.2-2**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à lutter efficacement contre les menaces en matière de cybersécurité, à élaborer et mettre en oeuvre des stratégies et à développer des compétences au niveau national en matière de cybersécurité, y compris par le biais du renforcement des capacités, d'une participation accrue, du partage d'informations et du transfert de connaissances entre les Etats Membres et les acteurs concernés.  **[ARB] D.2-2**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à lutter efficacement contre les cybermenaces en établissant des mécanismes de coopération au niveau international, à élaborer des stratégies et à développer des compétences aux niveaux national, régional et international en matière de cybersécurité, y compris par le biais du renforcement des capacités. | **D.3-2:** Renforcement de la capacité des Etats Membres à produire des statistiques sur les TIC très fiables et comparables à l'échelle internationale, à partir de normes et de méthodologies convenues.  **[AMS] D.3-2:** Renforcement de la capacité des Etats Membres à produire des statistiques sur les télécommunications/TIC très fiables et comparables à l'échelle internationale, à partir de normes et de méthodologies convenues. | **D.4-2**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à exploiter les applications TIC, y compris les applications mobiles, dans des domaines prioritaires tels que la santé, l'agriculture, le commerce, la gouvernance, l'éducation ou la finance.  **[AMS] D.4-2**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à accélérer le développement social et économique en exploitant les nouvelles technologies et applications des télécommunications/TIC, y compris les technologies et applications mobiles, dans des domaines prioritaires tels que la santé, l'agriculture, le commerce, la gouvernance, l'éducation ou la finance. |
| Résultats | **D.1-3**: Renforcement de l'échange de connaissances, du dialogue et des partenariats entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires et d'autres parties prenantes participant aux travaux du Secteur concernant les questions de télécommunication/TIC.  **[AMS] D.1-3**: Renforcement de l'échange de connaissances, du dialogue et des partenariats entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés, les établissements universitaires, les organisations régionales et d'autres parties prenantes participant aux travaux du Secteur concernant les questions de télécommunication/TIC. | **D.2-3**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à utiliser les télécommunications/TIC pour l'atténuation des risques de catastrophe et les télécommunications d'urgence.  **[AMS] D.2-3**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à utiliser et à rendre disponibles des équipements de télécommunication/TIC pour l'atténuation des risques de catastrophe et les télécommunications d'urgence.  **[ARB] D.2-3**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à utiliser les télécommunications/TIC pour la gestion et la planification préalable des risques et des catastrophes, et pour garantir la disponibilité des télécommunications d'urgence ainsi que de la coopération internationale dans ce domaine. | **D.3-3**: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT à exploiter l'intégralité du potentiel des télécommunications/TIC.  **[AMS] D.3-3**: Accroissement de l'efficacité des initiatives de renforcement des capacités, y compris celles portant sur la gouvernance internationale de l’Internet, en vue de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT. | **D.4-3:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques favorisant l'inclusion numérique, en particulier des personnes ayant des besoins particuliers.  **[AMS] D.4-3:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à élaborer des stratégies, des politiques et des bonnes pratiques concernant l'inclusion numérique, destinées en particulier aux personnes ayant des besoins particuliers et aux groupes vulnérables. |
| Résultats | **[AMS] D.1-4:** Renforcement du processus et de la mise en oeuvre de projets de développement et d’initiatives régionales dans le domaine des télécommunications/TIC | **[CHN] D.2-4**: Accord relatif au transit via les câbles terrestres internationaux en vue d'améliorer la connectivité dans les Etats Membres grâce aux câbles terrestres accessibles actuellement et renforcement de l'utilisation des câbles terrestres transmultinationaux. | **D.3-4**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement.  **[AMS] D.3-4:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement et à élaborer des stratégies visant à encourager les initiatives en matière d'innovation, y compris via des partenariats publics, privés ou public-privé. | **D.4-4**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à développer des stratégies et des solutions TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets.  **[AMS] D.4-4**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à développer des stratégies et des solutions TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets.  **[ARB] D.4-4**:Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à développer des stratégies et des solutions TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets, et, en particulier, à promouvoir l'utilisation des énergies vertes ou renouvelables. |
| Résultats |  |  | **[AMS] D.3-5:** Renforcement d'un environnement favorable à la coopération et à la mise en place de partenariats en vue du développement durable des télécommunications/TIC.  **[CHN] D.3-5:** Renforcement des efforts déployés par les Etats Membres pour optimiser les dispositifs relatifs aux télécommunications/TIC en vue de permettre un fonctionnement plus efficace. | **[AMS] D.4-5:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à accroître l’accessibilité financière des services de télécommunication/TIC. |
| Résultats |  |  | **[AMS] D.3-6:** Renforcement des capacités des Etats Membres, en particulier des pays en développement, dans le cadre du passage à la radiodiffusion numérique et des activités post‑transition. | **[AMS] D.4-6:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à exploiter des fonds pour le service universel et d’autres moyens permettant de réduire l’écart en matière d’accès. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Objectifs | D.1 Coordination: Promouvoir la coopération et la conclusion d'accords à l'échelle internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC | D.2 Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC [AMS]: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment instaurer la confiance et la sécurité quant à l'utilisation des télécommunications/TIC | D.3 Environnement favorable: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire favorables au développement durable des télécommunications/TIC | D.4 Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications dans l'objectif de donner aux individus et aux sociétés des moyens d'agir pour le développement[AMS] durable et [ARB] de promouvoir l’utilisation d’énergies vertes ou renouvelables[AMS] |
| Produits1 | **D.1-1**: Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et rapport final de la CMDT.  **[AMS] D.1-1**: Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et rapport final de la CMDT. | **D.2-1**: Produits et services relatifs aux infrastructures de télécommunication/TIC, y compris pour le large bande et la radiodiffusion, y compris pour la réduction de l'écart existant en matière de normalisation, la conformité, l'interopérabilité et la gestion du spectre.  **[AMS] D.2-1**: Produits et services, y compris des études d'évaluation, des publications, des ateliers, des lignes directrices et des bonnes pratiques relatifs aux infrastructures et aux services de télécommunication/TIC, au large bande et à la radiodiffusion fixes et hertziens, à la connexion des zones rurales et isolées, à la réduction de l'écart existant en matière de normalisation, ainsi qu’à la conformité et à l'interopérabilité. | **D.3-1**: Produits et services relatifs aux politiques et à la réglementation en matière de télécommunications/TIC.  **[AMS] D.3-1**: Produits et services relatifs aux politiques et à la réglementation en matière de télécommunications/TIC, selon les besoins, et notamment élaboration d'études d'évaluation, de publications, d'une plate-forme consacrée à l'échange d'informations, de politiques visant à favoriser l'innovation, ainsi que la planification et l'assignation des fréquences, la gestion du spectre et le contrôle des émissions. | **D.4-1**: Produits et services visant à fournir une assistance ciblée aux PMA, PEID, PDSL et aux pays dont l'économie est en transit.  **[AMS] D.4-1**: Produits et services visant à fournir une assistance ciblée aux PMA, PEID, PDSL et aux pays dont l'économie est en transition, et notamment mise en place de cadres de discussion, de lignes directrices et de bonnes pratiques. |
| Produits | **D.1-2**: Réunions préparatoires régionales (RPM) et rapports finals des RPM.  **[AMS] D.1-2**: Réunions préparatoires régionales (RPM) et rapports finals des RPM. | **D.2-2**: Produits et services visant à instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC.  **[AMS]D.2-2**: Produits et services visant à instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, et notamment appui à l'élaboration de rapports et de publications et contribution à la mise en oeuvre d'initiatives aux niveaux national et mondial. | **D.3-2**: Produits et services relatifs aux statistiques sur les télécommunications/TIC.  **[AMS]D.3-2**: Produits et services relatifs à l'information et aux connaissances concernant l'évolution des télécommunications/TIC, fondées sur des statistiques sur les télécommunications/TIC et sur des analyses de données de haute qualité et comparables au niveau international, et notamment établissement de rapports de recherche, collecte, harmonisation et diffusion de données statistiques, ainsi que mise en place de cadres de discussion. | **D.4-2**: Produits et services relatifs aux applications TIC.  **[AMS]D.4-2**: Produits et services relatifs aux applications de télécommunication/TIC et aux nouvelles technologies, et notamment fourniture d'informations et d'appui en vue du déploiement de ces technologies, ainsi que d’études d’évaluation et de kits pratiques. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Produits1 | D.1-3: Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) et rapports du GCDT à l'intention du Directeur du BDT et de la CMDT.  [AMS] D.1-3: Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) et rapports du GCDT à l'intention du Directeur du BDT et de la CMDT. | D.2-3: Produits et services relatifs à la réduction des risques de catastrophe et aux télécommunications d'urgence.  [AMS] D.2-3: Produits et services relatifs à la réduction des risques de catastrophe et aux télécommunications d'urgence, y compris le renforcement des capacités et la fourniture d'une assistance pour permettre aux Etats Membres d'aborder toutes les étapes de la gestion des catastrophes, telles que l'alerte avancée, les interventions et secours, et la remise en état des réseaux de télécommunication. | D.3-3: Produits et services relatifs à l'amélioration des capacités humaines et institutionnelles.  [AMS] D.3-3: Produits et services relatifs à l'amélioration des capacités humaines et institutionnelles, notamment plates‑formes en ligne, programmes de formation à distance et classiques visant à améliorer les compétences pratiques, partage de matériels, compte tenu des partenariats avec les parties prenantes menant des activités d'éducation dans le domaine des télécommunications/TIC. | D.4-3: Produits et services relatifs à l'inclusion numérique des personnes ayant des besoins particuliers.  [AMS] D.4-3: Produits et services relatifs à l'inclusion numérique au service des personnes ayant des besoins particuliers et des groupes vulnérables, y compris les personnes âgées, les jeunes, les femmes, les jeunes filles, les enfants et les populations autochtones, notamment stratégies d’autonomisation, activités de sensibilisation, développement de compétences numériques, mise en place de cadres de discussion et de lignes directrices. |
| Produits1 | **D.1-4**: Commissions d'études et lignes directrices, recommandations et rapports des Commissions d'études.  **D.1-4:** Commissions d'études et lignes directrices, recommandations et rapports des Commissions d'études. | **[CHN] D.2-4:** Accord relatif au transit via les câbles terrestres internationaux; études, pratiques concrètes et promotion des câbles terrestres transmultinationaux. | **D.3-4**: Produits et services relatifs à l'innovation dans le domaine des télécommunications/TIC.  **[AMS] D.3-4**: Produits et services relatifs aux stratégies visant à promouvoir l'innovation dans le domaine des télécommunications/TIC, notamment fourniture de renseignements et d’une assistance, sur demande, élaboration d’un programme national en faveur de l'innovation, mécanismes de partenariats (par exemple: financement de projet, Mémorandum d’accord ou nouveaux instruments), développement de projets et conduite d'études. | **D.4-4**: Produits et services relatifs aux applications TIC concernant l'adaptation aux effets des changements climatiques et l'atténuation de ces effets.  **[AMS] D.4-4**: Produits et services relatifs aux applications TIC concernant l'adaptation aux effets des changements climatiques et l'atténuation de ces effets, notamment la promotion de stratégies et la diffusion de bonnes pratiques relatives à l’établissement de cartes des zones exposées, à l’élaboration de systèmes d’information, à l’adoption de critères de mesures et à la politique en matière de déchets d’équipements électriques et électroniques. |
| Produits1 | **D.1-5**: Plates-formes pour la coordination régionale, y compris les Forums régionaux de développement (RDF) [*nouveau*].  **[AMS] D.1-5:** Plates-formes pour la coordination régionale et mondiale, y compris les Forums régionaux de développement (RDF), le Colloque mondial des régulateurs et d’autres forums qui permettent de renforcer la sensibilisation des Membres [*nouveau*]. |  | **[AMS] D.3-5**: Accords de coopération et partenariats conclus par les Membres dans le cadre de l'UIT.  **[CHN] D.3-5:** Suggestions visant à optimiser les dispositifs relatifs aux indicateurs de télécommunication/TIC. | **[AMS] D.4-5:** Produits et services visant à accroître l'accessibilité financière des télécommunications/TIC, notamment bonnes pratiques, lignes directrices, études, partenariats et coopération. |
| Produits[[1]](#footnote-1) | **D.1-6:** Plates-formes pour les partenariats, produits et services.  **[AMS] D.1-6**: Projets de développement des télécommunications/TIC mis en oeuvre et services relatifs aux initiatives régionales. |  | **[AMS] D.3-6**: Produits et services relatifs au passage à la radiodiffusion numérique et les activités post-transition, et à l'efficacité de la mise en oeuvre des lignes directrices élaborées. | **[AMS] D. 4-6**: Produits et services visant à mobiliser des fonds de service universel et d'autres moyens permettant de réduire l’écart en ce qui concerne l'accès, notamment bonnes pratiques, études et lignes directrices. |

Annexe A

Projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023: objectifs, résultats,   
ODD et grandes orientations du SMSI

[Les travaux de la présente Annexe devront être effectués après définition des Objectifs, Résultats et Produits]

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Résultats | **D.1-1**: Examen plus approfondi et meilleure adhésion au projet de contribution de l'UIT-D au projet de plan stratégique de l'UIT, à la Déclaration de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et au Plan d'action de la CMDT.  *Tiré des résultats D.1-1 à D.1-6 et D.1-8 à D.1-10 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1 et C11  **D.1-2**: Evaluation de la mise en œuvre du Plan d'action (CMDT) et du plan d'action du SMSI.  *Repris du résultat D.1-7 du Plan stratégique pour la période 2016‑2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1 et C11  **D.1-3**: Renforcement de l'échange de connaissances, du dialogue et des partenariats entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés, les établissements universitaires et d'autres parties prenantes participant aux travaux du Secteur concernant les questions de télécommunication/TIC.  *Tiré des résultats D.1-5, D.1-13 et D.1-14 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1 et C11 | **D.2-1**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à fournir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC robustes, y compris pour le large bande et la radiodiffusion, y compris pour la réduction de l'écart existant en matière de normalisation, la conformité, l'interopérabilité et la gestion du spectre.  *Tirés des résultats D.2.3-D.2.6 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1, C2, C3, C9 et C11  **D.2-2**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à lutter efficacement contre les cybermenaces, à élaborer des stratégies et à développer des compétences au niveau national en matière de cybersécurité, y compris par le biais du renforcement des capacités.  *Tiré des résultats D.3-1 à D.3.-3 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 4, 9, 11 et 16 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C5  **D.2-3**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à utiliser les télécommunications/TIC pour l'atténuation des risques de catastrophe et les télécommunications d'urgence.  *Tiré des résultats D.5-4 à D.5-7 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 9, 11 et 13 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C2 et C7 | **D.3-1**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à élaborer des cadres politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement des télécommunications/TIC.  *Tiré des résultats D.2-1 et D.2-2 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 2, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C6  **D.3-2:** Renforcement de la capacité des Etats Membres à produire des statistiques sur les TIC très fiables et comparables à l'échelle internationale, à partir de normes et de méthodologies convenues.  *Tiré des résultats D.4-4 et D.4-5 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1- 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1 - C11  **D.3-3**: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT à exploiter l'intégralité du potentiel des télécommunications/TIC.  *Tiré des résultats D.4-1 à D.4-3 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 12, 13, 14, 16 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C4  **D.3-4:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement  *Tiré des résultats D.2-7 et D.2-8 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 9, 12, 16 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7 et C11 | **D-4-1**: Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition.  *Tiré des résultats D.4-9 et D.4-10 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 7, 8, 9, 11, 13 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C2, C6 et C7  **D.4-2** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à exploiter les applications TIC, y compris les applications mobiles, dans des domaines prioritaires tels que la santé, l'agriculture, le commerce, la gouvernance, l'éducation ou la finance. *Tiré des résultats D.3-4 à D.3-6 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 2, 3, 4, 6, 7 et 11 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C7  **D.4-3:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques favorisant l'inclusion numérique, en particulier des personnes ayant des besoins particuliers.  *Tiré des résultats D.4-6 à D.4-8 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 4, 5, 8, 10, 11 et 17 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C2, C3, C4, C6, C7 et C8  **D.4-4:** Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à développer des stratégies et des solutions TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets.  *Tiré des résultats D.5-1 à D.5-3 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*  Contribue à la réalisation des objectifs 3, 5, 11 et 13 des ODD  Contribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C7 |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Dans le contexte des Produits définis dans la contribution de l’UIT-D au Plan stratégique de l’UIT, les "produits et services" désignent les activités menées par l’UIT-D dans le cadre de son mandat, tel que défini à l’article 21 de la Constitution de l’UIT, qui prévoit, entre autres, le renforcement des capacités et la diffusion de l’expertise et des connaissances de l’UIT. [↑](#footnote-ref-1)